

# BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



AVRIL 2026 – n°1/2026

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – [mairie@souzy.fr](mailto:mairie@souzy.fr) -

Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h

Site internet : [www.souzy.fr](http://www.souzy.fr) – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket



Guy Saulnier a été réélu maire de Souzy.

Pour ce nouveau mandat, il sera épaulé par trois adjoints :

Sandrine PONCET (1<sup>re</sup> adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, au fleurissement et l'environnement),

Daniel MURE (2<sup>ème</sup> adjoint délégué aux bâtiments communaux et à la gestion des salles)

Pascale VERNAY (3<sup>ème</sup> adjointe déléguée aux affaires sociales, à la communication et la vie associative)

Ont été également élus conseillers municipaux à l'issue du scrutin du 15 mars 2026 :

Françoise TOURNIER, Lionel VERRIERE, Delphine PONCET, Patrick VOLAY, Nadine DESSEL,

Grégory CHABIN, Catherine WAQUET, Alexandre GERIN, Patrick PROTIERE (démissionnaire),

Morgane SEVE (démissionnaire) Cyrille PUPIER (démissionnaire).

A la suite des diverses démissions, Franck LE BREUT, Christine BENIERE MAY et Olivier PONCET ont été élus conseillers municipaux.

## Séance du lundi 12 janvier 2026 PROCES-VERBAL

### SEANCE N°01/2026

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Céline BESSON – Alexandre GERIN – Lionel VERRIERE – Denis PONCET – Luc TAVERNIER.

### Ordre du jour

- 1) Acquisition d'une licence IV de débit de boisson

### Désignation du secrétaire de séance

Sandrine Poncet est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

### 1) Acquisition d'une licence IV de débit de boisson

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la liquidation du fonds de commerce « La Table de Magalie », située 160 Route de Montbrison, la licence de débit de boissons de 4<sup>e</sup> catégorie doit faire l'objet d'une vente aux enchères.

Il indique que cette licence est susceptible de disparaître :

- Elle peut être cédée et transférée à l'intérieur de la région sur autorisation du préfet du département où doit être transféré le débit, après simple avis des maires concernés
- Un débit de boisson qui a cessé d'exister depuis plus de 5 ans est considéré comme supprimé et ne peut plus être transmis

Il ajoute que l'article L.2251-3 du CGCT permet aux communes, en cas de carence ou d'insuffisance de l'initiative privée pour assurer la création ou le maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, d'acquiescer une licence de débit de boissons ou une licence restaurant.

Par conséquent, cette licence pouvant intéresser un futur exploitant qui voudrait s'installer à Souzy, il propose d'acheter cette licence sous réserve de respecter les conditions rappelées par la préfecture :

- L'exploitation de la licence doit être justifiée par une gestion directe (régie municipale, : le maire doit désigner un

exploitant qui n'est pas un élu), un contrat administratif (avec une personne privée ou publique) ou un bail commercial ;

- En cas d'exploitation par une association, cette activité commerciale doit être prévue par ses statuts ;

- La personne physique désignée comme exploitant devra avoir suivi la formation pour être titulaire du permis d'exploiter.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L.3331-1 ; L.3332-1 et L.3332-4 ;

Considérant que dans le cadre de la liquidation du commerce « la Table de Magalie », la licence de débit de boissons de 4<sup>e</sup> catégorie doit faire l'objet d'une vente aux enchères ;

Considérant que la licence IV du commerce « la Table de Magalie » est la dernière licence présente dans la commune de Souzy,

Considérant que dans l'éventualité d'une absence de reprise de cet établissement, la commune souhaite conserver la licence IV sur son territoire afin de pouvoir la réattribuer à un futur exploitant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- 1) De valider la participation de la commune de Souzy à la vente aux enchères publiques qui se déroulera le mardi 13 janvier 2026 pour l'achat de la licence de 4<sup>e</sup> catégorie du bar - restaurant « la Table de Magalie » ;
- 2) De donner mandat au maire Guy SAULNIER pour enchérir au nom de la commune
- 3) De fixer le montant de l'enchère maximum à 5100 €
- 4) D'autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette acquisition
- 5) De prendre en charge les frais correspondants (frais, acte notarié...)
- 6) D'assurer l'exploitation de la licence soit en régie directe, soit en la confiant à une association par un contrat administratif.

Fin de séance : 19h

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine Poncet  
Le 6 février 2026

# Séance du jeudi 5 février 2026

## PROCES-VERBAL

### SEANCE N° 02/2026

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUIPIER – Alexandre GERIN – Cindy CARRA – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Denis PONCET – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Céline BESSON – Luc TAVERNIER.

#### Ordre du jour

- 2) Demande de subvention auprès de la Région et du Département pour le projet de parking rue de l'école
- 3) Modification du tableau de classement des voiries
- 4) Convention de servitude à signer avec Enedis
- 5) Ouverture de crédits d'investissement sur 2026
- 6) Fonds de concours pour les arceaux de vélos
- 7) Renouvellement de la convention avec Elsa Del Zotto pour l'animation de la bibliothèque
- 8) Participations communales 2026 : voyages scolaires, centre de loisirs et activités CCMDL
- 9) Questions diverses

Monsieur le Maire excuse Céline Besson et Luc Tavernier.

Il rappelle les principaux points évoqués lors du précédent conseil municipal du 11 décembre 2025. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est approuvé à l'unanimité.

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Sandrine Poncet est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

### **1) Demande de subvention auprès de la Région et du Département pour le projet de parking rue de l'école**

Le conseil municipal décide de déposer les demandes de subvention suivantes pour la création d'un parking Rue de l'école :

- Auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Contrat Région, pour un montant de 60 000 €
- Auprès du Département, au titre des appels à projet 2026 pour un montant de 111 850 €.

Une demande auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, a déjà été déposée courant janvier pour un montant de 167 776 €.

Monsieur le Maire indique qu'au vu de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, la mission de maîtrise d'œuvre est réévaluée à 16 850 € HT.

Concernant les travaux de la rue de l'école, les travaux de marquage ont été réalisés dernièrement. Le maître d'œuvre n'a pas fixé la date de la réception des travaux.

#### Alignement commercial

Le bureau d'études Réalités a transmis aujourd'hui la proposition financière pour la création d'une servitude d'alignement commercial dans le plan local d'urbanisme. Plusieurs commerces ont été identifiés sur le territoire de la commune. Le conseil municipal débat sur le maintien du local du bar restaurant en commerce. Le problème de stationnement aux abords de ce local est soulevé. Monsieur le Maire contactera les propriétaires.

### **2) Modification du tableau de classement des voiries communales**

Le conseil municipal décide de classer en voie communale un tronçon du chemin rural n°312 dit chemin du Bois Bonnet. Ce tronçon, d'une longueur de 110 mètres, est dénommé « Chemin du Vernay » dans le cadre du plan d'adressage. Il dessert notamment le lotissement le Vernay. Ce classement en voie communale permettra son aménagement dans le cadre du programme de voirie de la Communauté de Communes.

### **3) Convention de servitude à signer avec Enedis**

Le conseil municipal approuve la convention de servitude à signer avec Enedis pour le déplacement de la ligne BT et du coffret installé contre l'îlot Didier. La ligne et le coffret seront déplacés sur le parking de la Mairie. La convention de servitude prévoit une indemnité au bénéfice de la commune d'un montant de 40 €.

### **4) Ouverture de crédits d'investissement pour 2026**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis lors d'une mise aux enchères du 13 janvier 2026 la licence IV du bar restaurant La Table de Magalie. La commune l'a acquise à la mise à prix, soit 5000 €, auxquels s'ajoutent les frais judiciaires. La somme à payer s'élève à 5864 €. Il est nécessaire d'autoriser l'ouverture des crédits pour le règlement de cette somme avant le vote du budget. Ce montant sera ensuite reporté dans le budget primitif 2026. Accord du conseil.

### **5) Fonds de concours pour les arceaux de vélos**

La commune avait participé en 2023 à l'opération d'achat groupé d'arceaux de vélos menée par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. La CCMDL a financé l'achat pour laquelle elle a obtenu une subvention de 55%. Chaque commune participante doit maintenant verser via un fonds de concours le reste à charge, correspondant à 45% de l'achat. La commune de Souzy avait commandé 4 arceaux sur platines. Elle doit donc verser 176.96 € à la CCMDL. Le conseil municipal approuve les termes de la convention permettant le versement de ce fonds de concours.

Lionel Verrière propose d'installer ces arceaux vélos vers la salle des sports.

## 6) Renouvellement de la convention avec Elsa Del Zotto pour l'animation de la bibliothèque

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention signée avec Mme Elsa Del Zotto pour l'animation de la bibliothèque municipale, à hauteur de 26 heures mensuelles, au tarif horaire de 12.02 €. Cela représente un coût mensuel de 312 €. La convention est renouvelée pour un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026. Accord du conseil municipal.

Les bénévoles de la bibliothèque ont souligné le manque de place des locaux pour assurer les animations avec les enfants de l'école. Sandrine Poncet souligne que la salle de musique avait été rangée à cet effet. Reste à enlever les instruments de musique.

## 7) Participations communales 2026 pour les voyages scolaires et le centre de loisirs

Comme les années précédentes, le conseil municipal attribue une participation de 3 euros par jour (1.5 € par demi-journée) et par enfant domicilié à Souzy, et participant aux activités organisées par le centre de loisirs de la CCMDL. En 2025, 7 familles (pour 12 enfants) ont bénéficié de cette aide, correspondant à un total de 124 journées et 17 demi-journées. Cela a représenté un versement global de 409.50 €

Le conseil municipal renouvelle l'aide de 25 € pour chaque enfant domicilié à Souzy et participant à un voyage scolaire organisé par son collègue.

En 2025, 8 familles (pour 10 enfants) ont bénéficié de cette aide, représentant un montant global versé de 250 €.

## 8) Questions diverses

Le conseil municipal est informé :

- De l'invitation à la journée portes ouvertes organisée par la société Provol & Lachenal le 21/03
- Des propositions de dénominations suggérées pour la future baignade naturelle d'Huronges : « îlot nature » ou « îlot fraîcheur »

Fin de séance : 21h30

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine Poncet

Le 9 février 2026

\*\*\*

# Séance du jeudi 5 mars 2026 PROCES-VERBAL

## SEANCE N° 03/2026

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUIPIER – Alexandre GERIN – Cindy CARRA - Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Denis PONCET – Patrick VOLAY.

Étaient excusés : Céline BESSON – Luc TAVERNIER

### Ordre du jour

- 1) Vote du compte financier unique 2025 et du budget primitif 2026
  - Budgétisation de la contribution du Syder – année 2026
  - Vote des taux d'imposition 2026
  - Vote des subventions aux associations pour 2026
- 2) Emprunt bancaire pour acquisition du terrain Marionneau
- 3) Point sur les dossiers et travaux en cours
- 4) Programme voirie communautaire 2026
- 5) Ecole
- 6) Locations salles
- 7) Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la dernière séance de la mandature. Il remercie les élus pour tout le travail effectué malgré un contexte compliqué au niveau national (Covid, crises, ...) et au niveau local (décès de Bruno Mauvernay, démissions et maladie). Le conseil a tout de même pu faire de belles réalisations.

Il excuse Céline Besson et Luc Tavernier.

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors des précédents conseils municipaux du 12 janvier et du 5 février 2026. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est approuvé à l'unanimité.

### Désignation du secrétaire de séance

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

## 1) Approbation du compte financier unique 2025 et vote du budget primitif 2026

### • Compte financier unique 2025

Depuis l'exercice 2024, le compte financier unique (CFU) remplace à la fois le compte administratif voté par le conseil municipal et le compte de gestion émis par le receveur municipal. Il est donc composé des données budgétaires intégrées par la commune et des données comptables intégrées par le trésor public. Il est présenté comme suit :

#### Fonctionnement

<b>Total des dépenses 2025</b>	<b>452 039.35 €</b>
Charges à caractère général ( <i>achats fournitures pour services municipaux, école, bibliothèque, cantine, fluides, entretien des bâtiments, terrain, réseaux et voirie, maintenance, assurances, prestations de services, frais télécommunication, fêtes et cérémonies, CCAS, frais de nettoyage locaux, taxes foncières...</i> )	137 689.82 €
Charges du personnel ( <i>rémunérations et charges sociales</i> )	208 883.01 €
Autres charges de gestion courante ( <i>indemnités des élus, contributions versées à la CCMDL, au SYDER et SDMIS, subventions aux particuliers et associations</i> )	91 137.50 €
Charges financières ( <i>intérêts d'emprunts</i> )	5 443.05 €
Dotations aux amortissements	8 885.97 €

<b>Total des recettes 2025</b>	<b>631 689.37 €</b>
Atténuation de charges ( <i>remboursement charges du personnel</i> )	5 113.65 €
Produits des services ( <i>tickets de cantine et périscolaire, concessions cimetière, locations matériel, redevance occupation domaine public, remboursement assurance, ...</i> )	28 631.54 €
Impôts et taxes ( <i>taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation versée par la CCMDL, fonds départemental sur les droits de mutations...</i> )	421 630.13 €
Dotations et participations ( <i>dotations de l'Etat</i> )	138 583.79 €
Autres produits de gestion courante ( <i>loyers perçus par la commune et locations de salle</i> )	37 730.26 €
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>36 150.06 €</b>

#### Investissement

<b>Total des dépenses 2025</b>	<b>268 121.18 €</b>
Emprunts et dettes assimilées ( <i>remboursement capital des emprunts et cautions loyers</i> )	58 873.00 €
Études ( <i>étude urbanisme</i> )	3 528.00 €
Acquisitions ( <i>bornage chemin Bois Bonnet, achat matériel divers, signalétique, travaux de voirie Camard et études Rue de l'école, travaux sur les réseaux aériens, installation des points d'apport volontaire, travaux installation rideau de séparation à la salle polyvalente</i> )	142 234.65 €
Opérations patrimoniales ( <i>écritures comptables</i> )	63 485.53

<b>Total des recettes 2025</b>	<b>376 958.07 €</b>
FCTVA	39 140.03 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2025	180 000.00 €
Subventions d'investissement perçues ( <i>solde Fonds vert rénovation ancienne mairie, appel à projets rue de l'école, solde DSIL travaux de l'école, solde DETR travaux salle polyvalente</i> )	85 446.54 €
Emprunts et cautions	0,00 €
Opérations d'ordre ( <i>écritures comptables – amortissements et opérations patrimoniales</i> )	72 371.50 €
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>264 285.93 €</b>

Il est précisé que les résultats de clôture 2024 du budget CCAS, dissous au 31.12.2024, ont été intégrés au budget général. Ces résultats sont les suivants :

- excédent de la section de fonctionnement : 832.31 €
- excédent de la section d'investissement : 1981.84 €.

En conséquence, le compte financier unique 2025 fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- excédent de la section de fonctionnement : 216 632.06 €
- excédent de la section d'investissement : 375 104.66 €

Le Maire se retire durant le vote du compte financier unique 2025.

Sur proposition de Daniel Mure, 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique 2025.

### • Vote des taux d'imposition pour l'année 2026

Le tableau fiscal comportant les bases prévisionnelles estimées et les produits prévisionnels de référence est présenté au conseil municipal. Il ne s'agit que d'une estimation car l'état 1259 de notification des produits prévisionnels de l'année 2026 ne sera envoyé par les services fiscaux que mi-mars.

Quelques précisions sont apportées :

- Au niveau national, les valeurs locatives ont été augmentées de 0.8 %.
- Un coefficient correcteur au taux de 0.876025 est appliqué, ce qui réduit le montant fiscal attendu.
- L'allocation compensatrice liée aux exonérations sur les locaux industriels est minorée de 19.3 % cette année, suite à l'approbation de la loi de finances 2026.
- La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires.

Fiscalité directe locale	Bases estimées pour 2026	Taux proposés 2026 (pas de changement)	Produit fiscal attendu estimé 2026
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres	22 191 €	12.77 %	2 834 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 290 811 €	30.94 %	399 377 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	26 546 €	45.86 %	12 174 €
<b>Total</b>			<b>414 384 €</b>
Effet coefficient correcteur (estimation)			-57 432 €
<b>Montant prévisionnel à percevoir inscrit au 73111</b>			<b>356 952 €</b>
Montant des allocations compensatrices estimé pour 2026			54 000 €
<b>Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026</b>			<b>410 952 €</b>

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026 et fixe donc les taux pour 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,86 %
- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 12.77 %

## • **Budgétisation de la contribution due au SYDER – année 2026**

La contribution que la commune doit verser au SYDER (Syndicat départemental d'énergies du Rhône) pour 2026 est présentée au conseil municipal. Le montant total s'élève à 29 959.30 €. Celui-ci comprend les charges liées aux travaux d'éclairage public (16 578.22 €), la maintenance et la consommation de l'éclairage public (11 615.12 €), ainsi que les contributions administratives (1 765.96 €). Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de budgétiser en totalité cette contribution.

## • **Affectation du résultat de fonctionnement 2025**

Le résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement s'élève à 216 632.39 €. Le conseil municipal décide d'affecter 180 000 € en investissement et de maintenir 36 632.39 € en fonctionnement.

## • **Vote du budget primitif 2026**

Le programme d'investissement prévu pour 2026 est le suivant : acquisition foncière (terrain Marionneau), aménagement d'un parking Rue de l'école, révision allégée du PLU, installation des panneaux mobiles à la salle des fêtes (fin des travaux), démolition de l'îlot Didier, acquisition d'une licence IV et de matériel divers, petits travaux dans les bâtiments communaux. Un emprunt de 135 000 € a été inscrit au budget pour l'acquisition du terrain Marionneau.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 583 883.22 €.

En investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 938 843.88 €.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 à l'unanimité.

## • **Subventions aux associations 2026**

Un tableau récapitulatif des aides attribuées en 2025 est présenté aux élus. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants proposés pour 2026 pour les associations de Souzy ainsi que pour les associations extérieures suivantes : ADMR Chamousset en Lyonnais, Vie Libre, Réseau Entraide Solidarité, Association des handicapés des Monts du Lyonnais, Maison Familiale Rurale de St Laurent de Chamousset et Haute Brévenne Football.

Le principe d'une location gratuite de la salle polyvalente pour chaque association de Souzy organisant une manifestation ouverte au public est reconduit.

## 2) **Emprunt bancaire pour acquisition du terrain Marionneau**

Il est proposé au conseil municipal de souscrire un emprunt de 135 000 € pour l'acquisition du terrain Marionneau où est envisagé d'y aménager un parking pour la salle des fêtes. Plusieurs établissements bancaires ont été consultés. L'offre la plus intéressante est la proposition du Crédit Agricole Centre-Est :

- Montant du capital emprunté : 135 000 €
- Durée du prêt : 12 ans
- Taux fixe : 3.51 %
- Échéances constantes trimestrielles d'un montant de 3 458.41 €
- Coût total de l'emprunt : 31 003.80 €
- Frais de dossier : 270 €
- Remboursement du capital possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Cyrille Pupier souhaiterait reporter cette décision après les élections.

Cindy Carra souligne que les taux d'intérêts sont en hausse compte tenu du conflit au Moyen-Orient. Il serait donc plus intéressant de valider cette offre dès maintenant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal valide la proposition du Crédit Agricole à 9 voix pour et 1 abstention.

### 3) Point sur les dossiers et travaux en cours

#### Travaux Rue de l'école

La réception de la tranche ferme a eu lieu ce mardi 3 mars. La réception a été réalisée sans réserve. Plusieurs zones d'imperfection ont été signalées par la Mairie. Ces zones feront l'objet d'un suivi et seront couvertes par la garantie de parfait achèvement. Cyrille Pupier regrette qu'aucune réserve n'ait été notée sur le procès-verbal de réception. Lionel Verrière approuve. Monsieur le Maire précise que des photos de ces imperfections ont été prises et ont été jointes au compte-rendu de chantier.

Monsieur le Maire soumet le projet d'avenant au marché de travaux de la rue de l'école. Cet avenant concerne la modification de la répartition des travaux entre les différentes tranches ainsi que l'ajustement des travaux à la demande de la commune. Le montant global de l'avenant s'élève à -5795.08 € soit -6 954.10 € TTC. L'évolution de l'enveloppe du marché est de -1.3%. Le conseil municipal prend acte de cette modification.

Daniel Mure informe que toute la rue de l'école bénéficie désormais d'un éclairage public en LED. Il propose de laisser allumer la rue de l'école mais d'éteindre la partie RD 489 (Route de Feurs). Patrick Volay estime que tant que le parking de la salle des fêtes n'est pas réalisé, il reste préférable de laisser allumer aussi la RD489 pour la sécurité des usagers. Le conseil municipal décide de laisser allumer la rue de l'école et la RD489.

Monsieur le Maire soumet le devis de l'entreprise TERR & PAYSAGES (ex Cassagnes Paysages) pour le remplacement de la clôture entre la Résidence Plein Soleil et l'école, et la pose d'une toile sur le talus au-dessus de l'école. Montant total du devis : 3 994.20 € TTC.

#### Travaux bâtiments communaux

Le conseil municipal approuve le devis établi par l'entreprise ABE Electricité pour le remplacement des tableaux électriques de l'ancienne mairie. Daniel Mure souligne que le bâtiment accueillant régulièrement du public (Radio Modul, paroisse), il

est nécessaire de mettre toutes les installations aux normes. Montant du devis : 2 585 € TTC.

Daniel Mure informe que le chauffage de l'église fonctionne enfin, après plusieurs changements de pièces. Par contre, le chauffage de la bibliothèque ne fonctionne toujours pas en automatique. L'entreprise Hestia doit intervenir une nouvelle fois.

### 4) Programme de voirie communautaire 2026

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal il a été décidé de classer une portion du chemin rural 312 en voirie communautaire afin de permettre son aménagement dans le cadre du programme de voirie communautaire. Cette portion d'environ 120 mètres linéaires est dénommée « Chemin du Vernay » dans le plan d'adressage. M. Galland du service voirie de la Communauté de communes a établi un estimatif des travaux. Celui-ci s'élève à 34 939.30 €. Ces travaux seront financés par la dotation voirie qu'a engendrée la commune depuis 2023, qui s'élève aujourd'hui à 31 547.91 € et à laquelle s'ajoutera la dotation 2026 d'environ 10 000 €, soit un total de 41 500 € environ.

Monsieur le Maire rend compte de la visite de Mme Gavaille, technicienne « cours d'eau », du Département du Rhône. Cette visite concernait l'aménagement du Chemin de la Diligence, régulièrement inondé par le ruisseau descendant du village. Mme Gavaille propose une étude de 2 jours prise en charge dans le cadre de la convention signée avec l'Agence Technique du Département du Rhône. Denis Poncet propose plutôt de solliciter une autorisation auprès de la Police de l'Eau pour pouvoir nettoyer ce cours d'eau. Une demande sera faite dans ce sens là.

Il est également évoqué les travaux d'enfouissement de la ligne HTA par Enedis. Ces travaux sont en cours sur la commune, du hameau du Micaud jusqu'aux Yvermons. Ces travaux traversent le chemin de la Diligence où la remise en état laisse à désirer. Un signalement sera fait à l'entreprise Cegelec qui est en charge des travaux.

### 5) Ecole

Sandrine Poncet rend compte du conseil d'école du 2<sup>e</sup> trimestre qui s'est tenu ce mardi 3 mars. L'effectif actuel est de 26 élèves. Pour la rentrée, la prévision est de 27 élèves. Compte tenu des effectifs prévisionnels, il n'y a aucun risque de fermeture de classe. Au niveau pédagogique, plusieurs actions ont été proposées aux élèves : spectacle au moment de Noël, journée découverte au collège pour les élèves de CM, marché de Noël avec vente des objets fabriqués en classe par les élèves, exercices de relaxation par une infirmière scolaire, jeux collectifs avec l'USEP pour les maternelles... Le projet cirque n'a pas pu aboutir car les ateliers cirques ne sont désormais possibles qu'à partir du CE2. Les maîtresses proposent à la place une sortie à l'école de cirque de Chambéon où spectacle équestre et ateliers d'initiations seront présentés aux élèves. La participation que la commune s'était engagée à verser pour le projet cirque sera versée pour cette sortie scolaire. Concernant les projets à venir, il y aura notamment : le carnaval de l'école le 6 mars, une rencontre USEP pour les primaires, un petit-déjeuner à l'école,

le spectacle de printemps avec kermesse le vendredi 3 avril, un atelier de prévention sur les écrans. Un défi « 10 jours sans écran » sera proposé aux élèves courant mai. Le dossier d'évaluation d'école a été envoyé, des entretiens sont prévus prochainement avec l'équipe pédagogique et les parents délégués.

Le comité syndical du SIVOS du Collège de Ste Foy s'est réuni lundi 2 mars pour voter le budget.

## 6) Location de salles

Les panneaux amovibles ont été installés dans la salle des fêtes. Il est donc nécessaire de fixer de nouveaux tarifs pour l'utilisation de la salle en totalité ou en partie. Ces nouveaux tarifs seront fixés par le nouveau conseil municipal.

## 7) Questions diverses

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention de 500 € formulée par les Jeunes Agriculteurs du Rhône pour l'organisation de la fête de l'Agriculture qui aura lieu les 5 et 6 septembre 2026 à St Clément les Places. Aucun budget

prévisionnel n'étant joint à la demande, le conseil municipal décide de ne pas y donner suite pour l'instant.

Cyrille Pupier rend compte des points évoqués lors de la dernière réunion du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais du 27 février 2026. La télérelève est mise en place sur environ 96 % des compteurs du territoire du SIEMLY.

La commune a réceptionné sa dotation de pièges à frelons asiatiques. Les personnes intéressées pour en installer un pourront se faire connaître en mairie.

Le conseil municipal est informé :

- Des déclarations d'intention d'aliéner et des demandes d'urbanisme instruites depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025
- De la démission de Philippe Dehove, agent technique contractuel, à la date du 12 mars 2026. Un recrutement devra être lancé par le nouveau conseil municipal.

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine Poncet

Le 12 mars 2026

# Séance du dimanche 22 mars 2026 PROCES-VERBAL

## SEANCE N° 04/2026

Étaient présents : Guy SAULNIER – Sandrine PONCET – Daniel MURE – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Delphine PONCET – Patrick VOLAY – Nadine DESSEL – Grégory CHABIN – Catherine WAQUET – Alexandre GERIN – Patrick PROTIERE – Morgane SEVE – Cyrille PUPIER.

Était excusée : Françoise TOURNIER (pouvoir à Guy SAULNIER)

Était absent : /

### Ordre du jour

1. Installation du conseil municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Lecture de la charte de l'élu local
6. Détermination du jour des réunions de conseil municipal

## 1) Installation du conseil municipal

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy SAULNIER, maire sortant. En introduction, il tient à remercier ses colistiers et présente ensuite le déroulement de la séance.

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT (code général des collectivités territoriales)).

## 2) Élection du maire

Guy SAULNIER garde ensuite la présidence de la séance en tant que doyen d'âge du nouveau conseil municipal afin de procéder à l'élection du maire.

Il procède à l'appel des membres du nouveau conseil municipal élus lors du scrutin du 15 mars 2026. Quatorze sont présents. Mme Françoise Tournier est excusée et a donné pouvoir à M. Guy Saulnier. Le quorum est donc atteint.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nadine DESSEL et Grégory CHABIN sont désignés assesseurs par le conseil municipal.

Guy SAULNIER et Patrick PROTIERE se portent candidats à la fonction de maire.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15  
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0  
 Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .... 0  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 15  
 Majorité absolue ..... 8

Nom et Prénom des Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettres
SAULNIER Guy	12	Douze
PROTIERE Patrick	3	Trois

M. Guy SAULNIER est proclamé maire et a été immédiatement installé.

### 3) Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de Guy SAULNIER élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

Le maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

### 4) Election des adjoints

Guy SAULNIER invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 a étendu aux communes de moins de 1 000 habitants le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire. Il s'agit d'un scrutin secret de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes « bloquées » comportant des candidats de chaque sexe présentés en alternance. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Guy SAULNIER propose une liste de trois adjoints :

1. Sandrine PONCET,
2. Daniel MURE
3. Pascale VERNAY.

Aucune autre liste n'est déposée.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
 Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15  
 Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1  
 Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .... 0  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 14  
 Majorité absolue ..... 8

Nom et Prénom du candidat tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettres
Liste PONCET Sandrine	14	Quatorze

Sandrine PONCET, Daniel MURE, et Pascale VERNAY sont proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste.

Guy SAULNIER remercie pour la confiance qui est accordée à l'exécutif et adresse ses félicitations aux trois nouveaux adjoints.

### 5) Charte de l'élu local

En application de l'article L.2121-7 du CGCT, le maire donne lecture de la charte de l'élu local, dont une copie est remise à chaque conseiller.

### 6) Détermination du jour des réunions du conseil municipal

D'un commun accord, comme lors des mandats précédents, il est décidé de fixer la réunion le jeudi à 20h. Exceptionnellement, la prochaine réunion aura lieu vendredi 3 avril à 18h30.

Validé par le Maire, Guy Saulnier

La secrétaire de séance, Sandrine PONCET

Le 31 mars 2026

**Prochaine réunion : vendredi 3 avril 2026 à 18h30**

\*\*\*

# Séance du vendredi 3 avril 2026

## PROCES-VERBAL

SEANCE N° 05/2026

Étaient présents : Guy SAULNIER – Sandrine PONCET – Daniel MURE – Pascale VERNAY – DESSEL Nadine – Françoise TOURNIER – Patrick VOLAY – Catherine WAQUET – Grégory CHABIN – Delphine PONCET – Alexandre GERIN – Franck LE BREUT – Christine BENIERE MAY – Olivier PONCET.

Était excusé : Lionel VERRIERE

### Ordre du jour

- 1) Mise en place des commissions municipales
- 2) Désignation des délégués aux structures intercommunales suivantes : SIEMLY, SYDER, SIVOS, Groupement des 4 cantons, CNAS.
- 3) Délégations au maire
- 4) Indemnité de fonction du maire et des adjoints
- 5) Echange d'un tronçon du chemin rural du Bois Bonnet – nouvelle délibération
- 6) Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la première séance de ce nouveau mandat. Suite aux diverses démissions survenues à la suite de l'installation du nouveau conseil municipal, il propose un tour de table pour que chacun puisse se présenter.

Il excuse Lionel Verrière

### Désignation du secrétaire de séance

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

### 1) Mise en place des commissions municipales

Sur proposition de Monsieur le Maire, les élus du conseil municipal sont invités à constituer les commissions municipales pour ce nouveau mandat. Après présentation et concertation, les commissions sont ainsi constituées, à l'unanimité :

COMMISSIONS MUNICIPALES	Elu en charge de la commission	Membres de la Commission
VOIRIE / ASSAINISSEMENT/ ECLAIRAGE PUBLIC/ RESEAUX / SIGNALÉTIQUE	Guy Saulnier	Lionel VERRIERE – Daniel MURE – Franck le BREUT – Patrick VOLAY – Grégory CHABIN
BATIMENTS COMMUNAUX/ SALLES COMMUNALES	Daniel Mure	Lionel VERRIERE – Guy SAULNIER – Sandrine PONCET – Patrick VOLAY – Franck LE BREUT – Françoise TOURNIER – Alexandre GERIN
BUDGET / FINANCES / PERSONNEL COMMUNAL	Guy Saulnier	Lionel VERRIERE – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Olivier PONCET – Delphine PONCET
ECOLE / RESTAURANT SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / BIBLIOTHEQUE	Sandrine Poncet	Nadine DESSEL – Christine BENIERE MAY – Guy SAULNIER

<b>ENVIRONNEMENT / FLEURISSEMENT DECHETS / CIMETIERE</b>	Sandrine Poncet	Pascale VERNAY – Patrick VOLAY – Olivier PONCET – Catherine WAQUET
<b>COMMUNICATION / BULLETIN VIE ASSOCIATIVE FETES ET CEREMONIES</b>	Pascale Vernay	Daniel MURE – Christine BENIERE MAY – Nadine DESSEL – Sandrine PONCET
<b>PLU / URBANISME / TRANSITION ENERGETIQUE / Zone d'activités</b>	Guy Saulnier	Lionel VERRIERE – Daniel MURE – Franck le BREUT – Delphine PONCET – Alexandre GERIN – Grégory CHABIN – Christine BENIERE MAY – Patrick VOLAY
<b>SOCIALE (ex CCAS)</b>	Pascale Vernay	Guy SAULNIER – Sandrine PONCET – Nadine DESSEL – Françoise TOURNIER – Patrick VOLAY – Catherine WAQUET
<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>	Maire	<b>3 Titulaires</b> : Daniel MURE – Patrick VOLAY Olivier PONCET <b>3 Suppléants</b> : Franck LE BREUT – Alexandre GERIN – Delphine PONCET
<b>CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES</b>		3 conseillers de la liste Poursuivons l'élan pour Souzy : Grégory CHABIN – Nadine DESSEL – Alexandre GERIN  2 conseillers de la liste Vivre à Souzy : Franck LE BREUT – Christine BENIERE MAY

Il est précisé que le Maire est membre de droit des commissions.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des élus pour leur engagement dans les différentes commissions. Leur travail sera essentiel pour les habitants. Les commissions contribuent à la préparation, à la réflexion et à la mise en œuvre des actions. Monsieur le Maire termine en leur souhaitant du bon travail pour le mandat à venir.

Plusieurs commissions seront réunies rapidement : fleurissement, ccas et voirie.

## 2) Désignation des délégués aux structures intercommunales

Sont désignés, à l'unanimité :

<b>SIEMLY</b>	Délégué titulaire	Pascale VERNAY
<b>(Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais)</b>	Délégué titulaire	Franck LE BREUT
	Délégué suppléant	Delphine PONCET
<b>SYDER</b>	Délégué titulaire	Daniel MURE
<b>(Syndicat Départemental d'Energies du Rhône)</b>	Délégué suppléant	Grégory CHABIN
<b>SIVOS du collège de Ste Foy l'Argentière</b>	Délégué titulaire	Sandrine PONCET
	Délégué suppléant	Catherine WAQUET
<b>Groupeement des 4 cantons</b>	Délégué titulaire	Patrick VOLAY
	Délégués suppléants	Delphine PONCET et Daniel MURE

Par ailleurs, Daniel Mure a été désigné délégué des élus auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Guy Saulnier est désigné correspondant défense.

Monsieur le Maire indique également que l'ensemble des élus du conseil font partie de la participation citoyenne, en lien avec la gendarmerie.

En réponse à la demande de Christine Bénière May, Monsieur le Maire précise qu'un plan communal de sauvegarde a bien été établi pour la commune mais qu'une mise à jour est nécessaire. Ce travail sera fait en début de mandat.

### 3) Délégations au maire

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut déléguer un certain nombre de matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et d'alléger les ordres du jour du conseil municipal.

Ainsi, le conseil municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

1. fixer les droits de voirie, de stationnement, de dépôts temporaires sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées, dans les limites de 300 €.
2. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.
3. décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans (cette compétence permet au Maire de décider de louer un logement ; à ce titre, il décide au nom de la commune de l'identité du locataire, du montant du loyer, des conditions de la location et le cas échéant de la résiliation du bail)
4. passer les contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistres y afférents.
5. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
6. accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,

7. décider d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €,
8. fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
9. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
10. exercer, en tant que de besoin, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon des dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L213-3 de ce même Code dans les conditions fixées par le Conseil Municipal,
11. autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
12. procéder au dépôt des demandes d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, sous réserve que le projet ait été validé préalablement par le conseil municipal.
13. autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du présent code.

### 4) Indemnité de fonctions des élus

L'indemnité du maire est fixée par l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour une commune de 500 à 999 habitants, elle s'élève à 44.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil approuve à l'unanimité le montant des indemnités de fonction qui seront allouées aux adjoints. Pour une commune de 500 à 999 habitants, elle s'élève à 11.77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### 5) Tarifs des salles

Pour faire suite à l'installation de panneaux de séparation dans la salle des fêtes et pour répondre aux premières demandes de location de demie salle, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à fixer les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> mai 2026.

Après concertation, le conseil municipal les tarifs de location comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 :

<b>Manifestations</b>	<b>Tarifs</b>
<b>Location de la salle polyvalente pour les associations de SOUZY</b>	
Manifestation sur 1 journée sans repas (concours de belote, thé dansant, loto)	160 €
Manifestation sur 1 journée avec repas	170 €
Soirée dansante salle complète	320 €
Soirée dansante dans demie salle	220 €
Apéritif (1h à 2h)	110 €
<b>Location de la salle polyvalente pour les personnes morales et physiques domiciliées sur la commune, y compris les résidences secondaires</b>	
Forfait soirée week-end et jours fériés salle complète	400 €
Forfait soirée week-end et jours fériés demie salle	300 €
Repas familial (12h à 20h)	200 €
Apéritif (1h à 2h)	120 €
<b>Location de la salle polyvalente pour les personnes morales et physiques domiciliées à l'extérieur de la commune</b>	
Forfait soirée week-end et jours fériés salle complète	550 €
Forfait soirée week-end et jours fériés demie salle	400 €
Repas familial (12h à 20h)	250 €
Manifestation association extérieure sans repas, sur une journée	210 €
Apéritif (1h à 2h)	145 €
<b>Pour tous (y compris les associations)</b>	
Caution	1000 €
Caution nettoyage	120 €
<b>Utilisation des salles hors sacs</b>	
Repas familial	70 €
Apéritif	40 €
Caution d'utilisation de la salle hors sacs	700 €
<b>Prêt de matériel et location diverses</b>	
Machine à café ( <i>gratuit pour les associations de SOUZY</i> )	15 €
Caution pour utilisation sono par associations	80 €
<b>Prêt de matériel :</b>	
- Lot de 10 chaises	3 €
- Table (l'unité)	2 €
- Banc (l'unité)	2 €
<b>Halle municipale (réservée aux habitants, associations et entreprises de Souzy)</b>	
Location	50 €
Caution	700 €

## 6) Chemin Rural du Bois Bonnet, échange avec M. et Mme Viallon, nouvelle délibération

Ce dossier concerne la réouverture du chemin rural du Bois Bonnet permettant de relier le bas du village (secteur du Vernay) à la Barnatte en passant par le bois. Cette réouverture nécessite un échange de terrain d'environ 500 m<sup>2</sup> avec la parcelle A862 appartenant à M. et Mme Viallon. La précédente délibération ne mentionnant pas la désaffectation et le déclassement du tronçon du chemin rural concerné par l'échange, le notaire demande au

conseil municipal de redélibérer en précisant la désaffectation du chemin et que cet échange est effectué sans soulte de part et d'autre. Accord unanime du conseil municipal.

## 7) Questions diverses

La commémoration du 8 mai 1945 aura lieu dimanche 10 mai à 10h30 aux Monuments aux Morts.

**Prochaine réunion : jeudi 21 mai 2026 à 20h**

## Calendrier des manifestations

- **Matinée découverte du métier d'assistant maternel** organisée par le Relais Petite Enfance le Gamin samedi 25 avril 2026 – salle des fêtes de Souzy
- **Commémoration 8 mai 1945** organisée par la municipalité – dimanche 10 mai à 10h30 – monument aux morts
- **Thé dansant** organisé par le Club Jeunesse d'Automne – vendredi 22 mai à 14h30 – salle des fêtes
- **Loto** organisé par la C.andco. Création – samedi 23 mai à 17h30 – salle des fêtes
- **Fête des Mères** organisée par Souzy en Famille – samedi 30 mai à 18h – salle des fêtes
- **Fête de Printemps organisée par l'école** – vendredi 5 juin à 18h – salle des fêtes
- **Concours de pétanque et cochon à la broche** – samedi 13 juin à partir de 13h30 – halle municipale

# Informations municipales

## Permanence du Bus France Service

**Le bus France Service stationnera sur notre commune les mardis 5 mai et 2 juin de 9h à 11h**, sur le parking de la salle polyvalente. De nombreuses démarches administratives sont accessibles via les Maisons et le Bus France Service : retraite, impôt, logement, droit, santé, papiers d'identité, emploi...

## Panneau Pocket

La commune met à disposition de ses habitants l'application PanneauPocket. Par cet outil très simple, elle tient informés en temps réel les citoyens de son actualité au quotidien, et les alerter en cas de risques majeurs. Cette solution gratuite pour les habitants, sans récolte de données personnelles et sans publicité, permet d'établir un véritable lien privilégié entre la mairie et les citoyens.

A titre d'information, actuellement il y a 1 400 smartphones ou tablettes qui possèdent Souzy dans leurs favoris.

## Commémoration du 8 mai

**La commémoration du 8 mai 1945 aura lieu dimanche 10 mai à 10h30 au Monument aux Morts**

Enfants, habitants, membres des anciens combattants, vous êtes tous conviés à cette cérémonie qui se clôturera par le verre de l'amitié.

## Rencontre avec les assistants maternels

**Dans le cadre de la promotion des métiers de la petite enfance sur le territoire des Monts du Lyonnais**, le Relais le Gamin convie les jeunes parents et futurs professionnels de la petite enfance à une matinée découverte du métier d'assistant maternel qui se tiendra le samedi 25 avril de 9h à 12h à la salle des fêtes de Souzy.

Au programme de la matinée : table ronde, sketch, rencontre PMI, ateliers bricolage, kamishibaï et comptines, motricité, éveil bébé...

Entrée gratuite, ouvert à tous.

## Besoin d'une place en crèche pour la rentrée ?

**Les dossiers sont à retirer dès à présent et à remettre avant le 7 mai 2026.**

Cela concerne les 9 structures d'accueil des Monts du Lyonnais : Brullioles, Brussieu, Chevières, Duerne, Montrottier, St Laurent de Chamousset, St Martin en Haut, St Symphorien sur Coise, Ste Foy l'Argentière.

Pour toute information, vous pouvez contacter le service petite enfance de la Communauté de Communes au 06.31.00.03.59 ou [enfance@cc-mdl.fr](mailto:enfance@cc-mdl.fr).

## Information Déchetterie

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le nombre de passage aux déchetteries des Auberges et de St Martin en Haut est limité à 30 par an.** Il vous en coûtera ensuite 25 euros par passage supplémentaire.

Il existe des dérogations possibles en cas de travaux importants, décès ou déménagement.

## Redevance ordures ménagères : mise à jour de votre situation

**Pour un calcul conforme à votre situation, pensez à mettre à jour les informations de votre foyer :** déménagement, séparation / garde alternée, naissance / décès, entrée en EHPAD.

Pour rappel : les enfants étudiants logés hors internat ne sont plus comptés dans la redevance.

Pour permettre la prise en compte d'un changement de situation, la fourniture de justificatifs est obligatoire.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service gestion des déchets de la Communauté de Communes au 07.60.45.32.18 ou [redevance-dechets@cc-mdl.fr](mailto:redevance-dechets@cc-mdl.fr).

## Aide à l'achat d'un composteur

**Composter, ça vous tente ?**

Bonne nouvelle ! la Communauté de Communes vous rembourse le prix de votre composteur ou lombricomposteur à hauteur de 60 €.

Pour faire votre demande, il suffit de compléter le formulaire sur le site internet de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, rubrique déchets assainissement / déchets des particuliers / solutions pour composter.

## Participation communale aux voyages scolaires



**La Commune de Souzy attribue une aide de 25 €** pour les enfants qui participent à un voyage scolaire organisé par leur collège. Si vous êtes concerné, merci de bien vouloir faire parvenir au secrétariat de mairie une attestation ou une facture acquittée établie par l'établissement scolaire, ainsi qu'un RIB pour le versement de la participation communale.

## Participation communale aux activités organisées par les services de la communauté de communes

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais organise des activités (animations sportives, animations multimédias, centre de loisirs) destinées aux enfants et aux adolescents durant les mercredis et vacances scolaires.

Pour obtenir des informations sur les activités proposées, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la communauté de communes <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/> ou les contacter au 04.78.43.20.70 – [accueil-loisirs@cc-mdl.fr](mailto:accueil-loisirs@cc-mdl.fr).

**La commune de Souzy attribue une aide de 3.00 € par jour et pour chaque enfant domicilié sur la commune, ou 1.50 € par demi-journée.**

Si vous êtes concernés, merci de bien vouloir nous transmettre une facture acquittée et un relevé d'identité bancaire.



## Offre d'emploi

La Commune de Souzy recrute un/une AGENT TECHNIQUE POLYVALENT à compter du 18 mai 2026

### Description sommaire des missions :

Sous l'autorité des élus et en collaboration avec l'agent technique titulaire,

- ✓ Réalisation de l'essentiel des interventions techniques de la commune
- ✓ Entretien des espaces verts : fleurissement, arrosage, tonte, désherbage, tailles d'arbustes, débroussaillage, ramassage des feuilles...
- ✓ Surveillance et entretien des bâtiments communaux : nettoyage, petits travaux tous corps d'état
- ✓ Entretien des équipements ouverts au public : cimetière, école, salles, WC publics...
- ✓ Entretien des voies publiques communales et des réseaux : nettoyage des grilles, des fossés, rebouchage nids de poule, déneigement des trottoirs et accès des bâtiments municipaux ...
- ✓ Tri et évacuation des déchets
- ✓ Gestion et entretien du matériel et outillage
- ✓ Contrôle et rangement du mobilier des salles après locations et manifestations
- ✓ Réalisation des opérations de petites manutentions
- ✓ Conduite de micro-tracteur
- ✓ Tâches diverses en lien avec le poste

### Temps de travail :

- 23h15 hebdomadaires en période hivernale (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril)
- 35h hebdomadaires en période estivale (1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)

### Profil souhaité :

- ✓ Connaissance dans les principaux métiers du bâtiment
- ✓ Connaissance dans le domaine des espaces verts
- ✓ Polyvalence, organisation, autonomie, rigueur
- ✓ Travail en équipe de 2 agents
- ✓ Permis B exigé
- ✓ Capacité à entretenir de bonnes relations avec les élus, les administrés et les collègues
- ✓ Connaître et appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Adresser lettre de candidature + C.V. avant le 6 mai 2026 à l'attention de Monsieur le Maire de Souzy – Mairie - 395 Montée du Bourg 69610 SOUZY ou par mail [mairie@souzy.fr](mailto:mairie@souzy.fr).

Renseignements complémentaires : Mairie de Souzy (04 74 70 05 17 – [mairie@souzy.fr](mailto:mairie@souzy.fr))

## Inscription école – rentrée scolaire 2026

**Vous avez un enfant né en 2023 ou en 2024 ? ou vous venez vous installer sur la commune ?**

Vous pouvez dès à présent contacter Mme Durand, directrice, au 04.74.70.04.64.

Dans un **cadre accueillant** et une **ambiance familiale**, l'école de Souzy accueille les enfants de la maternelle au CM2 répartis dans deux classes. L'organisation pédagogique en deux classes **favorise l'autonomie des enfants**. L'école s'ouvre aussi sur l'extérieur grâce à des activités sportives et culturelles : rencontre en chansons, rencontres USEP, école et cinéma, nettoyage de la nature, petit-déjeuner anglais, piscine, bibliothèque...

Ecole publique – 167 rue de l'école 69610 Souzy

## Centre Départemental de Santé et d'Éducation Sexuelle (CDSSES)

Le CDSSES est un service du Département du Rhône ouvert aux Rhodaniens pour tout ce qui concerne la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Ce lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, propose des consultations médicales en lien avec la sexualité, des entretiens de conseil conjugal et familial, et des entretiens sociaux.

Le CDSSES est ouvert à toutes et tous, adultes et mineurs, gratuitement, dans le respect de l'anonymat de l'utilisateur qui le souhaite.

Vous pouvez vous rendre au CDSSES pour rencontrer plusieurs types de professionnels.

Au CDSSES, des professionnels sont à votre disposition pour :

- Des consultations médicales (suivi gynécologique, contraception..)
- Des entretiens individuels de couple et de famille en présentiel, téléphone ou visio (parents en difficulté, préparation à la vie de couple, victimes de violence...)

Anonymat possible.

Des permanences sont organisées sur tout le territoire du Rhône, notamment à la Maison du Rhône de St Symphorien sur Coise ou de l'Arbresle.

Pour les contacter : 09.69.369.369 – [www.rhone.fr/cdses](http://www.rhone.fr/cdses)

**Centre Départemental de Santé & d'Éducation Sexuelle**

**Chez nous, on parle de tout !**

**09 69 369 369 \***  
\*appel non surtaxé

Des professionnels à votre écoute.  
Des lieux d'accueil dans le Rhône.

[www.rhone.fr/cdses](http://www.rhone.fr/cdses)

Centre Départemental de Santé & d'Éducation Sexuelle

RHÔNE LE DÉPARTEMENT

## Frelon asiatique : campagne de piégeage

La CCMDL et le GDS69 lancent la campagne de piégeage de printemps pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques.

La Commune de Souzy peut mettre à disposition un piège gracieusement aux personnes volontaires pour participer à cette opération. Pour cela, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie

## Classe en 6

**CLASSES EN 6 DE SOUZY**

**SAMEDI 7 NOVEMBRE**

Tu es concerné(e) et tu souhaites nous rejoindre pour partager cette journée avec tes conscrits?

**CONTACTE-NOUS**

Edith Georges Mauvernay  
06 76 50 40 52

Loic Deboeuf  
06 25 12 71 00

Florence Bressand  
06 60 70 79 36

# Invitation

## Souzy en Famille

### Fête des Mères

Vous êtes conviés à la traditionnelle fête des mères qui aura lieu

**Samedi 30 Mai à 18h à la salle polyvalente.**

Toutes les mamans adhérentes recevront une plante.

Cette soirée se clôturera par le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Pour la bonne organisation de cette soirée, merci d'informer un membre du bureau si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation et si vous souhaitez adhérer. Merci de compréhension.



## Groupement des 4 cantons

### Une association au service des communes et des habitants très active !

La principale activité de la Section de Saint Laurent, pour l'instant, est le service matériel pour les diverses manifestations associatives, communales ou encore des fêtes privées.

Un remerciement bien sincère à Bernadette Poyet et à Hubert Roche qui ont assuré, en 2025, 81 départs et donc 81 retours du matériel ! Cela représente beaucoup de temps et beaucoup de matériels manipulés. C'est un véritable service auprès de la population du secteur.

Les projets du Groupement des 4 Cantons pour 2026 :

- le Concours de Boules Lyonnaises Vétérans, au printemps, à Saint-Martin-en-Haut ;
- la préparation du Concert Choralias du printemps 2027, avec l'apprentissage des chants communs à l'Automne 2026, sur la Section de St Symphorien-sur-Coise ;
- Le Comice est programmé les 27 et 28 Juin 2026 et sera organisé par la Section de Chazelles-sur-Lyon.

Le Comice 2027 se déroulera sur la Section de Saint-Laurent et les premiers préparatifs débuteront à l'automne 2026.

Le Costumier des 4 Cantons connaît une fréquentation régulière et soutenue. L'équipe de bénévoles s'est enrichie de nouvelles personnes. Rappelons que l'accueil se fait le mercredi après-midi et le samedi matin après avoir pris rendez-vous en appelant le 07 86 79 45 36.

Section de Saint-Laurent-de-Chamousset - Contact : Daniel MURE, président de Section -  
06 50 69 29 84



# Foyer Rural

## Un nouveau bureau a été élu

Le Conseil d'Administration du Foyer Rural de Souzy s'est réuni le vendredi 16 janvier 2026 en début de soirée pour établir son bureau. Les 7 membres actifs et les 5 responsables de section étaient tous présents.



Après constatation du manque de volontaires pour certaines fonctions, le bureau a été arrêté pour l'exercice en cours et les deux suivants. Ses membres ont été élus à l'unanimité.

Président et Trésorier	Franck Grudzien
Vice Président	Franck Venet
Trésorier adjoint	Pascal Bruyas
Secrétaire	Baptiste Delenne
Secrétaire adjoint	Johann Chairiew



Le Foyer Rural de Souzy propose des activités sportives régulières (tennis de table, yoga, badminton) et réalise des manifestations ponctuelles (trial, téléthon). Il est disposé à accueillir de nouveaux membres et à étudier toutes nouvelles activités de temps libre (récréatives, culturelles, sportives, ...), concernant les milieux professionnels ou la commune et la vie locale.

Les responsables de section :

Foulées maniennes	François Lemoine
Tennis de table	Baptiste Delenne
Téléthon	Sandrine Poncet
Yoga	Daniel Fanget
Badminton	Lionel Verriere



La réunion s'est terminée autour de la galette des rois.

# Foyer Rural – Tennis de Table

## Retour sur le tournoi de fin d'année

Samedi 20 décembre, le club de tennis de table a organisé son 30ème tournoi annuel qui a égalé le record d'affluence de l'an passé en accueillant 105 joueurs.

Ce tournoi comportait 4 tableaux (dont 3 avec consolante) qui ont donné les résultats suivants :

### Tableau handicap:

Vainqueur : Robin Guy (ASTT Lyon 6ème) face à Sébastien Kehl (CSAN Tarare)

Vainqueur de la consolante: Damien Ligout (Pontcharra / St Forgeux) face à Axel Verrière (Souzy)

### Tableau toute série:

Vainqueur : Tom Vignals (Val d'Ozon TT) face à Arthur Marignier (Montaud- St Etienne)

### Tableau non licenciés- moins de 700pts:

Vainqueur : Andréa Filhol (Val d'Ozon TT) face à Noé Cartéron (Pomeys)

Vainqueur de la consolante : Antonin Durdilly (Pontcharra / St Forgeux) face à Jamie Viviant (Souzy)

### Tableau jeune (-15 ans):

Vainqueur : Jade Choulier (St Genis les Ollières) face à Clément Collet (Souzy)

Vainqueur de la consolante : Mathis Ligout (Pontcharra / St Forgeux) face à Jamie Viviant (Souzy)

Le club de Souzy félicite particulièrement ses 3 jeunes joueurs pour leur présence dans 4 des finales possibles, même si malheureusement aucun n'est ressorti vainqueur de ces finales.



Finale tournoi handicap



Finale Conso handicap



Finale tournoi toutes séries



Finale non licenciés -700Pts



Finale Conso non licenciés -700Pts



Finale tournoi jeunes



Finale consolante tournoi jeunes ↑  
← Les organisateurs

Le club remercie aussi tous les joueurs présents, les spectateurs et aussi tous les sponsors.

## Retour sur le championnat

Concernant l'année 2026, la section pongiste a redémarré avec son effectif de 58 adhérents.

Côté compétition par équipe :

**Championnat adulte** : Résultat des équipes adultes pour la première phase.

Equipe 1 (en Départementale 1) : notre équipe fanion retrouvera la pré-régionale lors de la 2<sup>ème</sup> phase. Elle accède au niveau supérieur suite à une première phase où elle termine invaincue avec 6 victoires et 1 nul, match nul concédé face à son adversaire direct après un match incroyable qui a vu les équipes finir à égalité avec le même goal-average sur la saison. C'est finalement le nombre de sets sur cette journée directe qui départage les 2 équipes avec un léger avantage pour notre équipe.



*Equipe 1*

Equipe 2 (en Départementale 1) : notre équipe termine cette phase à la 7<sup>ème</sup> place avec 2 victoires, 1 nul et 4 défaites, validant son maintien à ce niveau.

Equipe 3 (en Départementale 3) : notre équipe 3 termine à la 4<sup>ème</sup> place de sa poule avec à son actif 3 victoires et 3 défaites.

### Championnat jeune :

Samedi 31 janvier a eu lieu la 2<sup>ème</sup> journée du championnat jeunes, avec un plateau pour la zone sud du championnat du Grand Ouest Lyonnais, situé à domicile, sur notre site de Souzy.

Notre club avait 7 équipes jeunes engagées.

Les résultats remportés par nos équipes ont démontré la qualité de l'effectif présent avec les résultats suivants :

- une 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> place pour les équipes 1 et 2 en poule A (le plus haut niveau du plateau)
- une 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place pour les équipes 4 et 3 en poule B
- une 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place pour les équipes 6 et 5 en poule C

Rendez-vous est donné pour la 3<sup>ème</sup> journée qui verra les 2 zones du championnat jeune du Grand Ouest Lyonnais réunies sur le site de Pomeys.



*L'effectif jeune sur la journée 2*

# Union des chasseurs Ste-Foy Souzy

## Une matinée tripes / saucisson chaud réussi et 74 doublettes au concours de belote.

Dimanche 08 Février 2026, l'Union des Chasseurs de Ste Foy L'Argentière-Souzy a organisé une matinée Tripes et Saucisson chaud à la salle des fêtes de Souzy.

Dès l'aube, les chasseurs ont installé le nécessaire pour effectuer cette vente. Tout au long de cette matinée, les habitants du village et des alentours sont venus déguster ce bon petit plat.

Et au total, ce sont 65 assiettes qui ont été servies (50 tripes et 15 saucissons), pour le plus grand plaisir de tous les amateurs. La matinée se passa dans la bonne humeur.

Et l'après-midi, 74 doublettes ont participé au concours de belote organisé par cette même Société de chasse.

Bonne humeur, concentration, fairplay furent les mots clefs de cette après-midi qui s'est déroulée dans une ambiance fort sympathique.

Au terme des trois parties de 16 donnes, Michel et Bernard de Saint Forgeux ont remporté le 1er Prix, soit 2 quarts arrière de chevreuil avec 4794 points, 2ème Prix pour Dany et Daniel de Chaponost avec 2 quart arrière de chevreuil (4691 pts), 3ème Prix pour Joseph et Marie de Coise avec 2 gigots de chevreuil (4516 pts), 4ème Prix pour Gâteau et Philou de Souzy et Haute-Rivoire avec 2 rosettes (4507 pts), 5ème Prix pour Olivier et Alain de Saint Laurent de Chamousset avec 2 rosettes (4448 pts).

Toutes les doublettes ont été primées. En dehors du plaisir de jouer, tous ont eu la satisfaction de repartir avec de beaux lots.

La Tombola a été gagnée par Léo Poncet de Souzy qui a remporté 1 gigot de chevreuil. Au total, ce sont 16 lots qui ont été remportés (des gigots de chevreuils, des magnums de vin, des rosettes, des terrines, etc...). La Société de chasse tient à remercier les entreprises Intermarché et Provol & Lachenal de Souzy, La Boulangerie L'Atelier des Frères Dupin de Sainte Foy l'Argentière, Saint Laurent Viandes de Saint Laurent de Chamousset, le Restaurant Rivollier d'Aveize et la Cave Saint-Florent de Bellegarde-en-Forez qui leur ont offert des lots pour leur tombola.

L'incontournable casse-croûte a mis fin à cette soirée. Malgré un nombre de repas qui ne fut pas celui espéré le matin, la Société de Chasse de Ste Foy L'Argentière-Souzy s'est déclarée satisfaite du bon déroulement de cette journée.



## Club Jeunesse d'Automne

### Une belle réussite pour le concours de belote du Club

Samedi 28 février, le Club Jeunesse d'Automne a organisé son concours de belote. 112 doublettes y participaient. Les organisateurs remercient sincèrement tous les joueurs et donateurs de la tombola qui ont contribué à cette belle réussite.

1<sup>er</sup> : Pierrot et Alice de St Denis sur Coise

2<sup>e</sup> : Gilou et Jean-Paul de Grézieu

3<sup>e</sup> : Jean-Paul et André de St Forgeux

4<sup>e</sup> Jean-Marc et Roger d'Aveize et Souzy.

Prochaine manifestation : le repas des anniversaires le mercredi 22 avril.



# Amicale Laïque Manienne

**La désormais traditionnelle matinée de vente de boudins, organisée par l'Amicale Laïque Manienne, a rencontré un franc succès.**

Malgré une équipe de bénévoles restreinte, la matinée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et efficace.

Le beau temps était au rendez-vous, attirant de nombreux habitants de Souzy et des villages alentours dès les premières heures de la matinée. Résultat : les stocks ont été entièrement écoulés avant midi ! Le Bureau de l'Amicale Laïque Manienne tient à remercier chaleureusement les bénévoles pour leur engagement, notre super charcutier pour son aide et son savoir-faire, ainsi que toutes les personnes présentes pour leur soutien : cette journée fut une belle réussite, qui contribue à la vie du village et au soutien des projets de l'école. Rendez-vous l'année prochaine !



## Ecole de Souzy

**Les élèves ont fêté le carnaval**

Vendredi 6 mars, les élèves ont défilé jusqu'à la mairie à l'occasion du carnaval. Puis retour à l'école pour faire brûler Mme Carnaval. Nous avons clôturé l'après-midi par une dégustation de crêpes et de bugnes.

Les accessoires qui ont servis de déguisement ont été fabriqués par les élèves et ils étaient sur le thème de notre année : le cirque.



# SOUZY

## SAMEDI 13 JUIN 2026

### CONCOURS DE PETANQUE à 14h00

« Challenge Bruno Mauvernay »

Système Aurard - 16 € la doublette

Vainqueur de partie : 6 € - vainqueur concours: cumul 153 €



Inscription concours de pétanque sur place

suivi d'une **SOIREE DANSANTE**

avec repas **COCHON A LA BROCHE**  
à partir de 20h00.

+ **FEUX D'ARTIFICE** à partir de 22h30



#### MENUS:

##### ENFANTS (10 €)

Saucisses  
Frites  
Danette  
Gâteau  
Boisson

##### ADULTES (20 €)

Salade composée  
Cochon à la Broche et son barboton  
Fromage  
Tarte  
Café

*Soirée dansante*

**TICKETS EN VENTE CHEZ CHACUN DES RESPONSABLES  
D'ASSOCIATIONS.**

**REPOSE AVANT LE 2 juin 2026.**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS,

tél. : 04 74 26 18 14 / 06 03 76 89 75 (Mme MURE) / 06 80 42 91 80 (M. SAULNIER)

